

Demande et entente 2022-2023
GARANTIE BORÉAL

Nom		Prénom	
NAS		Numéro d'étudiant	
1^{er} programme		Date de l'obtention du 1^{er} diplôme	
2^e programme « Garantie Boréal »		Date prévue pour l'obtention du 2^e diplôme	
Durée du 2^e programme			

DÉCLARATION

Par la présente, j'atteste que les renseignements que j'ai fournis sur cette demande sont exacts car je reconnais que toute fausse information peut entraîner le rejet de ma demande maintenant et/ou plus tard et j'atteste aussi que je suis admissible à la Bourse Garantie Boréal. J'atteste aussi que j'ai reçu une lettre d'offre d'admission du Collège Boréal pour le deuxième programme et que je suis admissible à m'inscrire au programme.

J'ai répondu aux critères du programme Garantie Boréal :

- ✓ Le premier programme est un programme terminal tel que défini dans le Guide Boréal 2022-2023;
- ✓ Je suis citoyen canadien, résident permanent ou je possède le statut de personne protégée;
- ✓ Je n'ai pas été prévalu(e) auparavant de la bourse Garantie Boréal;
- ✓ Je n'ai pas été récipiendaire de financement Meilleurs emplois Ontario ou d'une tierce partie qui a financé mes études;
- ✓ Mon compte client est à jour avec aucun solde en souffrance;
- ✓ Je suis diplômé(e) avec une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,0 du 1^{er} programme;
- ✓ Je n'ai pas été inscrit(e) au Collège Boréal entre le moment où j'ai obtenu mon premier diplôme et le moment où je serai inscrit à la deuxième formation;
- ✓ Je souhaite m'inscrire à un programme d'études postsecondaires à temps plein dans un domaine d'études différent du premier programme d'études;
- ✓ Une période de douze mois se sont écoulés après l'obtention de mon premier diplôme;
- ✓ J'ai remis une lettre explicative qui :
 - énonce les raisons de mon nouveau choix de programme;
 - explique l'effort raisonnable de recherche d'emploi (définition dans le Guide Boréal) à l'intérieur des 12 mois suivant l'obtention de mon diplôme et qui;
 - explique les raisons pour lesquelles il m'a été impossible d'obtenir un emploi dans son domaine d'études;
- ✓ J'ai remis les preuves qui démontrent un effort raisonnable de recherche d'emploi.

Je m'engage, dans ma nouvelle formation, à :

- ✓ demeurer inscrit à temps plein dans ma deuxième formation (sauf si le statut temps partiel est attribué en raison de transferts de crédits, reconnaissance des acquis ou équivalences)
- ✓ maintenir une moyenne pondérée cumulative (M.P.C.) de 2,0 à chaque étape
- ✓ ne pas interrompre mes études et diplômé du programme d'études
- ✓ payer tous les frais autres que les droits de scolarité (p. ex. frais accessoires, stationnement, etc.) qui s'appliquent

Je comprends que cette bourse sera versée pour régler mes droits de scolarité pour un maximum de 4 semestres et qu'elle est non-remboursable et non-transférable. **Dans le cas d'un retrait après la date d'abandon tel que prescrit dans le calendrier scolaire, la bourse ne sera pas accordée ou, si elle l'a été, elle sera révoquée.** Je comprends que je serai alors responsable de régler tous les frais à mon compte du Collège Boréal. Dans le cas d'un retrait du programme, je comprends que je ne pourrai pas me réinscrire sous cette initiative et l'offre prend fin.

J'autorise le Collège Boréal à publier mon nom et ma photo dans les journaux, dans ses publications et sur son site Internet.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

Date

Veuillez compléter et retourner au bureau des admissions et du registrariat à entente@collegeboreal.ca

Réservé au Collège Boréal

Vérification du dossier de l'étudiant :

Effectué par (réservé aux personnels du Bureau des admissions et registrariat) :

- L'étudiant(e) a une offre d'admission active à son dossier pour le 2^e programme
- Le 1^{er} programme est terminal tel que défini dans le Guide Boréal 21-22
- Statut : citoyen(nne) canadien(nne), résident(e) permanent(e), ou personne protégée
- N'a pas été prévalue(e) auparavant de la bourse Garantie Boréale
- Les frais de scolarité du premier programme sont payés au complet
- Le 1^{er} programme n'a pas été financé par un commanditaire
- Diplômé(e) du premier programme avec une MPC d'au moins 2,0
- Aucune inscription entre le 1^{er} programme et le 2^e programme
- Le 2^e programme est dans un domaine d'études différent du 1^{er} programme
- Une période de 12 mois s'est écoulée après l'obtention du diplôme du 1^{er} programme

Vérification du dossier de l'étudiant :

Effectué par (réservé aux personnels du Centre d'emploi pour les étudiants) :

- L'étudiant(e) a reçu de la formation en matière d'employabilité du Centre d'emploi
- La lettre explicative énonce les raisons de son nouveau choix de programme
- La lettre explicative **et** les preuves indiquent un effort raisonnable de recherche d'emploi active à l'intérieur des 12 mois suivant l'obtention du diplôme
- La lettre explicative explique les raisons pourquoi impossibles d'obtenir un emploi dans son domaine d'études

Approbation d'une 2^e formation sous la Garantie Boréal

- Critères:**
- Rencontres Bourse accordée
 - Non-rencontrées Bourse refusée

Signature de la Registraire ou la Registraire-Associée

Date

Validation de la nouvelle formation pour chaque étape

Vérification effectuée par : (initial de la spécialiste au BAR)

	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4
<input type="checkbox"/> Une entente spéciale de versements a été signée par l'étudiant(e)				
<input type="checkbox"/> L'étudiant(e) peut s'inscrire au 2 ^e programme à temps plein ou sera inscrit(e) au 2 ^e programme à temps partiel pour raison TC, EX ou RDA				
<input type="checkbox"/> L'étudiant(e) complète son étape avec une MPC d'au moins 2,0				
<input type="checkbox"/> L'étudiant(e) a payé tous les frais autres que les droits de scolarité				